



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 juin 2003

Acquisition de 20 horodateurs - Marché négocié

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 juin 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2003

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Jeanine BIMES.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

-

Conseillers :

Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**Direction des Obligations et Droits du Acquisition de 20 horodateurs - Marché négocié
Citoyen**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

Une acquisition complémentaire de 20 horodateurs est nécessaire compte tenu des extensions du stationnement payant décidées lors du Conseil Municipal du 27 juin 2002.

Tous les horodateurs actuellement installés ont été acquis à la Société SCHLUMBERGER à la suite d'une procédure d'appel d'offres (marché notifié le 21 août 2001).

Conformément aux dispositions de l'article 35 III 1° a) du Code des Marchés Publics, la passation d'un marché complémentaire auprès du titulaire initial du marché d'horodateurs est rendue nécessaire afin d'éviter des complications importantes qu'entraînerait une acquisition complémentaire d'un type de matériel différent et compte tenu du fait que seule la Société SCHLUMBERGER peut fournir le matériel initialement prévu, qui comporte notamment des modalités particulières de centralisation des données.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché négocié à intervenir avec la Société SCHLUMBERGER.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS